# SÉNAT

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

# RAPPORT GÉNÉRAL

FAD

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN, Sénateur, Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES (Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE Nº 22

Services du Premier Ministre.

### II. - JOURNAUX OFFICIELS

Rapporteur spécial: M. Paul JARGOT.

Voir les numéres :

Assemblée Nationale (6º législ.): 540 et annexes, 570 (annexe 34) et in-8" 79. Sénat: 73 (1978-1979).

<sup>(1)</sup> Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnesous, président; Geossiroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires; Maurice Blin, rapperteur général; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazele, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Dussaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Mare Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

# SOMMAIRE

	Page
Introduction	3
Principales observations de la commission	. 6
L Examen des crédits demandés pour 1979	. 7
A. — Les recettes	. 8
B. — Les dépenses d'exploitation	. 8
C. — Les dépenses en capital	. 9
IL Les principales observations présentées per votre commission	. 11
A. — Le Comité social ne bénéficie pas en 1979 de moyens financiers équivalents à ceux du Comité d'entreprise	
B. — Le prix des abonnements et le tarif des annonces légales doivent être réévalués	
C. — La lecture des Journaux officiels doit être rendue plus accessible	
D. — Les locaux de la Direction des Journaux officiels sont insuffisants	
E. — Les dépenses engagées pour la sous-traitance sont trop importantes	
Compte rendu du débat en commission	. 14
in (1907) Annelios Superior (1907) esta establisación de contente de la terminación de la contente de la contente de la contente	. 15
AMBREXE N° 1. — Tablesu de concordance entre les chapitres du budget général et les chapitres du budget annexe des Journaux officiels.	
Amuzz n° 2. — Tableau de passage des services votés du budget général au budget annexe.	•
Annexe n° 3. — Tableau des recettes propres de la Direction des Journaux officiels.	

# Mesdames, Messieurs,

L'organisation administrative et financière des Journaux officiels ne permettait pas une appréciation claire des résultats de cette direction des services du Premier Ministre.

Conformément aux souhaits exprimés par le Parlement depuis de nombreuses années, notamment par votre Commission des Finances, et aux observations formulées par la Cour des Comptes dans son référé du 13 novembre 1975, le Gouvernament a décidé de créer un budget annexe des Journaux officiels et de modifier, dès cette année, la présentation budgétaire.

Aux termes de l'article 28 du projet de loi de finances pour 1979, « il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979, un budget annexe intitulé « Journaux officiels ». La qualité d'ordonnateur principal est conférée au directeur des Journaux officiels. Est abrogé l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 relatif au Journal officiel ».

La Direction des Journaux officiels constitue toujours une des directions des services du Premier Ministre. Elle cesse d'être gérée en régie pour devenir un budget annexe.

La production de la Direction des Journaux officiels, au cours de l'année 1977, peut être ainsi résumée :

Pages	composées			183	759	)
Pages	imprimées	2	277	229	700	)

Comparé à 1976, le nombre des pages composées a diminué de 1,34 % (186 221 pages en 1976), alors que le nombre de pages imprimées a augmenté de 8,85% (2 092 024 800 en 1976).

# a) Composition.

Au point de vue des pages composées:

- ont été en augmentation, les éditions suivantes: Lois et Décrets, Documents Sénat, Bulletins des Annonces commerciales, des Marchés publics, du Travail, ainsi que les codes et brochures;
- ont subi une diminution : Débats parlementaires, Documents administratifs, Conseil économique et social, Bulletins des Décorations, des Prix. des Annonces légales obligatoires, de l'Equipement, de la Santé, de l'Office des Céréales ;
  - a disparu: le Bulletin de l'Aviation civile.

# b) Impression.

La perte de 1,34 % sur la composition a été largement compensée par l'augmentation de 8,85 % sur l'impression; l'ensemble se traduit donc par une augmentation de la production.

Cette majoration de l'impression a toujours les mêmes causes :

- augmentation du nombre des abonnés nécessitant de porter les tirages :
  - des Lois et Décrets de 68 000 (fin 1976) à 69 500 (fin 1977),
  - des Débats Assemblée Nationale de 11 000 à 12 000,
  - du Bulletin des Prix de 19 000 à 26 000,
  - du Bulletin des Annonces commerciales de 5 300 à 5 600,
  - du Bulletin de la Santé de 12 700 à 13 200.
  - du Bulletin du Travail de 3 300 à 3 500.
- succès toujours croissant de la collection des codes et brochures :
  - 32 brochures ou codes nouveaux ont été imprimés,
  - 61 ont fait l'objet de réimpressions, donnant un total de 199 725 000 pages imprimées (contre 187 425 000 en 1976).

### c) Administration.

Dans l'activité de la Direction, il convient de ne pas oublier les services administratifs qui préparent, coordonnent et commercialisent la production. A titre d'exemple, le volume du courrier reçu est passé de 407 914 lettres en 1976 à 467 976 en 1977.

La composition et l'impression au cours du premier semestre 1978 sont en progression par rapport au premier semestre 1977, ainsi que le fait ressortir le tableau suivant:

	PAGES COMPOSIES	PAGES DEPRIMEES
Premier semestre 1977  Premier semestre 1978	84 657 87 903	1 091 328 200 1 097 669 000
Pourcentage d'augmentation	3,83	0,58

Ces chiffres ne peuvent, toutefois, être extrapolés en année entière, certaines compositions ou impressions ayant pu être effectuées en 1977 au cours du second semestre et en 1978 au cours du premier semestre (exemple: table des matières de l'Assemblée Nationale) et l'activité de la Direction pouvant varier d'un semestre à l'autre suivant l'activité gouvernementale ou parlementaire.

Au 1" juin 1978, les effectifs de la Société de composition et d'impression étaient de 410 (409 en juin 1977), ceux de la Direction de 618 (612 en juin 1977).

Le budget annexe des « Journaux officiels », dont la création est proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979, s'élève en recettes et en dépenses à 179 123 324 F, soit une augmentation de plus de 36 millions de francs (+ 25 %) par rapport aux crédits ouverts pour 1978 à la Direction des Journaux officiels.

# Principales observations de la commission.

- 1° Malgré un effort sensible de la nouvelle Direction des Journaux officiels, le Comité social ne bénéficie pas, en 1979, de moyens financiers équivalents à ceux du Comité d'entreprise;
- 2° La réévaluation du prix des abonnements et la revalorisation du tarif des annonces légales pourraient contribuer à réduire l'important déficit des Journaux officiels;
- 3° La lecture des Journaux officiels doit être rendue plus accessible ;
- 4° Les locaux de la Direction des Journaux officiels sont insuffisants :
- 5° Les dépenses engagées pour la sous-traitance sont trep importantes.

### I. — EXAMEN DES CREDITS DEMANDES POUR 1979

Le projet de loi de finances pour 1979 comprend deux documents. Le premier: « Services du Premier Ministre. — II. — Journaux officiels », conforme à l'ancienne présentation des crédits, retrace en mesures acquises les augmentations entraînées par certains ajustements et en mesures nouvelles l'annulation des crédits transférés au nouveau budget annexe.

	CREDITS	CREDITS PREV	US POUR 1979		
NATURE DES DEPENSES	votés pour 1978 (en francs).	Mesures acquises.	Mesures nouvelles.		
I. — Titre III					
Moyens des services.					
Personnel	1 421 806	+ 144 471	<b>—</b> 1 566 277		
services	138 275 638	+ 12 502 820	150 778 458		
Total	139 697 444	+ 12 647 291	<b>— 152 344 735</b>		
II. — Titre V					
Investissements exécutés par l'Etat.					
Equipement administratif et divers:					
Autorisations de programme. Crédits de paiement	2 504 000 3 262 000				
Total pour les Jour- naux officiels (en crédits de paie-					
ment)	142 959 444	+ 12 647 291	— 152 344 735		

Le second document : « Journaux officiels » présente le budget annexe des Journaux officiels selon les normes du plan comptable général en deux sections :

- la section d'exploitation décrit les opérations affectant les résultats de la gestion annuelle :
- la section des opérations en capital retrace les opérations affectant la composition du patrimoine.

Le budget annexe des Journaux officiels pour 1979 s'élève en recettes et en dépenses à 179 123 324 F, ce qui représente une augmentation de 25,2 % des crédits de la Direction des services du Premier Ministre (ancienne présentation).

#### A. — Les recettes.

Les recettes inscrites au budget annexe des Journaux officiels proviennent :

a) Des ventes de marchandises et de produits finis pour 87 184 870 F, soit 49 %.

Les recettes propres 87 184 870 F s'analysent comme suit :

- 65 % provenant du produit des annonces;
- ?2 % dues à la vente d'édition au numéro et à l'abonnement :
- 13 % correspondant aux travaux d'impression exécutés par la Direction des Journaux officiels pour le compte des Ministères et organismes publics dont le montant venait jusqu'alors en atténuation des dépenses par le jeu des rétablissements de crédits.
- b) D'une subvention d'exploitation de 91 938 454 F, soit 51 %, inscrite au chapitre 36-52 (nouveau) des Services généraux du Premier Ministre. Cette subvention est destinée à compenser les contraintes de service public qui pèsent sur les Journaux officiels.

ANNEES	NNEES RECETTES versées au Trésor.		DEFICIT d'exploitation.		
1972	34 998 629,66	51 937 622,46	<b>— 17 938 992,80</b>		
1973 1974	34 681 731,96 46 573 132.88	62 953 758,07 81 884 703,56	— 28 272 026,11 — 35 311 570,68		
1975	61 127 223,78	102 320 307,24	- 41 193 C83,46		
1976 1977	62 161 678,55 67 348 288	113 155 949,81 132 678 580 >	50 995 271,26 65 330 292 >		
1978	68 100 000	143 487 540 -	- 75 387 540 ·		

Résultats d'exploitation depuis 1972.

# B. — Les dépenses d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation sont en augmentation de 35 320 880 F (25,23 %) par rapport à 1978.

Cette forte progression provient:

— de la création du budget annexe des Journaux officiels. La mesure nouvelle 01-11-01 (+ 152 031 510 F) représente le montant des crédits transférés: — de la progression normale des dotations pour tenir compte des ajustements de salaires et des charges patronales conformément aux prévisions de progression des salaires dans la presse parisienne (mesure nouvelle 01-12-03, +6285712 F).

Les augmentations de salaire accordées au personnel en 1977 et au premier semestre 1978 s'analysent ainsi :

- personnel « Presse »: en 1977: 11,17 % en année pleine; au premier semestre 1978: + 3,81 %;
- -- fonctionnaires : en 1977 : + 10,94 % en année pleine ; au premier semestre 1978 : + 4,50 %.

La création du budget annexe entraîne :

- la prise en charge par ce dernier de cotisations antérieurement supportées par le budget des charges communes (mesure nouvelle 01-11-03, + 285 574 F):
- l'inscription des dépenses correspondant aux frais d'impression de travaux exécutés pour le compte des Ministères et organisme publics qui étaient jusqu'à présent compensées par la procédure des rétablissements de crédits (mesure nouvelle 01-11-02, + 11 500 000 F).

Le montant total des crédits supplémentaires résultant du passage en budget annexe s'élève à 11 856 143 F.

Si l'on porte ces dépenses en déduction du montant des crédits prévus pour 1979, la comparaison avec le budget voté en 1978 fait alors apparaître une augmentation de 24 307 737 F, soit 17 %.

# C. — Les dépenses en capital.

Les autorisations de programme ouvertes en 1979 (5,397 millions de francs) aux Journaux officiels sont en augmentation de 2,893 millions de francs par rapport à 1978.

Les crédits de paiement ouverts aux Journaux officiels (4,105 millions de francs) sont entièrement couverts par l'annuité d'amortissement du mobilier et du matériel et des immeubles (2 942 649 F) et par un excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation pour 1 162 351 F.

La majeure partie de ces crédits est prévue pour financer la première tranche de l'implantation de la photocomposition et de l'automatisation des chaînes d'expédition.

Les investissements effectivement réalisés en 1978 ont été essentiellement consacrés à poursuivre la modernisation des trois secteurs annoncée en 1977:

— l'équipement des machines d'expédition en têtes d'étiquetage automatique, les dépenses correspondantes se sont élevées à 917 000 F;

- l'acquisition de matériel de micrographie afin de lancer la fabrication de microfiches pour l'ensemble des éditions des Journaux officiels. Cette opération permettra de libérer des surfaces indispensables pour l'implantation du matériel de photocomposition prévue fin 1979. Les dépenses correspondantes se sont élevées à 650 000 F:
- la poursuite de la modernisation des procédés d'impression par l'acquisition d'une presse offset pour un montant de 800 000 F;

En outre, un crédit de 137 000 F a été affecté à la modernisation de l'installation de chauffage dans le cadre de l'économie des dépenses d'énergie.

# Les investissements prévus en 1979 sont les suivants :

#### 1" Travaux :

En fonction de l'implantation de la photocomposition, il est absolument nécessaire de disposer dans un premier temps d'une surface de 450 mètres carrés indispensable à l'implantation d'un noyau de photocomposition.

Cette surface, qui peut être récupérée dans l'immeuble du magasin des journaux après le microfichage des archives, nécessitera certains travaux de génie civil.

#### 2" Matériels :

L'implantation du procédé de photocomposition se fera progres-

Le système minimum comportera dans sa première tranche un calculateur, une photocomposeuse et une dizaine de claviers de saisie et de correction.

Automatisation de deux chaînes d'expédition ................. 850 000 F.

L'installation sur deux chaînes d'expédition d'un dispositif de ficelage automatique commandant la vitesse de la machine constitue la première tranche de l'automatisation complète de l'expédition des journaux. Cette installation permettra d'accroître dans de grandes proportions la productivité de cet atelier.

Petit matériel divers de brochage et de manutention ........... 250 000 F.

Il s'agit là de renouvellement ou d'acquisition de petites machines de brochage (perforeuses, œilleteuses, etc.) et de matériel de manutention (chariot automoteur, transpalettes).

Par ailleurs, un crédit de paiement de 1,122 million de francs a été ouvert au budget des Services généraux du Premier Ministre chapitre 57-02, pour solder les autorisations de programme ouvertes à l'ancien chapitre 57-00 du budget de la Direction des Journaux officiels.

# II. — LES PRINCIPALES OBSERVATIONS PRESENTÉES PAR VOTRE COMMISSION

A. — Malgré un effort sensible de la nouvelle Direction des Journaux officiels, le Comité social ne bénéficie toujours pas en 1979 de moyens financiers équivalents à ceux du Comité d'entreprise.

En 1974, un Comité d'entreprise a été créé à la Société de composition et un Comité social à la Direction des Journaux officiels. Le statut du personnel de la Direction (agents de l'Etat) n'autorise pas l'existence d'un comité d'entreprise. Il avait été promis à ces comités qu'ils percevraient les sommes prévues par la convention collective de la presse parisienne à laquelle leur personnel est affilié, soit 1% minimum de la masse salariale.

En 1975, une subvention de 20 000 F a été inscrite au budget des Journaux officiels pour le Comité d'entreprise (groupant 400 personnes) et une subvention de 30 000 F pour le Comité social (groupant 600 personnes).

En 1976, 40 000 F pour le Comité d'entreprise et 60 000 F pour le Comité social.

Cette année-là, la Société de composition avait prélevé sur ses fonds propres une somme de 400 000 F qu'elle avait versée au Comité d'entreprise, qui recevait ainsi, au total, 440 000 F représentant très exactement le 1 % de la masse salariale.

En 1977, les mêmes sommes étaient inscrites, mais une augmentation de 14 000 F a été obtenue du Ministère des Finances pour le Comité social. Il n'en restait pas moins que l'on était encore très loin des promesses faites. Par deux grèves de vingt-quatre heures, le personnel a protesté contre cette discrimination.

En 1978, les services des finances ont admis une augmentation de 30 000 F, ce qui portait le montant de la subvention à 90 000 F. La Société de composition ayant les moyens de verser à son Comité d'entrerrise, sur ses fonds propres, une somme égale à 1 % de la masse salariale, le Ministère des Finances a autorisé la Direction des Journaux officiels à transférer les 40 000 F prévus au budget au chapitre 34-04, article 51, paragraphe 10, à l'article 52, paragraphe 10, ce qui portait le montant de la subvention au Comité social à 130 000 F, somme encore très inférieure à celle de la masse salariale. Dans ces conditions, le directeur a prélevé, au chapitre 34-04, avec l'autorisation du contrôleur financier, une somme supplémentaire de 110 000 F, portant ainsi le montant total de la subvention du Comité social pour 1978 à 240 000 F, somme qui était prévue dans l'étude réalisée par le conseiller d'Etat Dufour, mais qui ne représente que 0,57 % de la masse salariale de la Direction des Journaux officiels.

Votre rapporteur regrette que l'inscription, en 1979, d'une somme supplémentaire de 170 000 F, qui représente une progression de 70 % de la subvention, ne permette pas, cependant, d'atteindre l'objectif du 1 % de la masse salariale.

B. — La réévaluation du prix des abonnements et la revalorisation du tarif des annonces légales pourraient contribuer à réduire l'important déficit des Journaux officiels.

Le montant des abonnements est fixé par le décret n° 57-1370 du 31 décembre 1957. Avenne mesure d'ajustement de prix n'a été accordée depuis lors.

Un nouveau projet a été soumis au Ministère des Finances qui devrait prochainement aboutir (1) et qui permettra, dans une première étape, une augmentation de recettes d'environ 7 600 000 F en année pleine.

La dernière augmentation du tarif des annonces publiées au Journal officiel Lois et Décrets, au Bulletin des Annonces légales obligatoires et au Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales a été fixée à compter du 15 mai 1974 par les décrets du 2 mai 1974. Depuis cette date, les tarifs appliqués dans les autres journaux ont subi une progression très sensible, et les augmentations des salaires de la presse parisienne ont eu pour effet d'accroître le déficit du budget du Journal officiel. Aussi, semble-t-il nécessaire de procéder à un ajustement de ces tarifs.

En ce qui concerne le taux de l'augmentation, les annonces publiées par les Journaux officiels peuvent être assimilées aux annonces judiciaires et légales insérées dans les autres journaux. Le tarif de ces annonces est fixé deux fois par an par le préfet de Paris pour cette ville et par les préfets dans les autres départements. Actuellement, le tarif linéaire en vigueur pour Paris est, depuis le 1<sup>re</sup> janvier 1978, de 16,75 F, alors que le Journal officiel applique toujours, depuis le 15 mai 1974, le taux de 9 F la ligne. On pourrait envisager de procéder à une augmentation de 75 %, ce qui fixerait le tarif linéaire à 16 F, prix un peu inférieur à celui en vigueur dans les autres journaux. Trois projets de décrets proposant cette augmentation ont été envoyés à la Direction du Budget.

Cette majoration des tarifs se traduirait par un supplément de recettes de l'ordre de 34 242 094 F par an, selon le calcul qui a été effectué par comparaison avec les recettes encaissées en 1977.

<sup>(1)</sup> Aux termes de quatre décrets du 10 novembre 1978, les tarifs des abonnements progressent de 80 %, ceux des annonces de 75 %, le prix de vente au numéro restant inchangé

C. — La lecture des Journaux officiels doit être rendue plus accessible.

En réponse aux observations présentées l'an dernier, concernant la nécessité d'améliorer la présentation des Journaux officiels, la direction a précisé qu'aucune mesure nouvelle n'était envisagée. La répartition des textes entre le numéro principal et le numéro complémentaire tend, toutefois, à devenir plus claire, les lois, les décrets numérotés et les textes d'intérêt général étant réservés au principal et tous les autres passant dans le complémentaire.

L'introduction de la photocomposition permettra de mettre les différentes éditions du Journal officiel au format européen, ce qui devrait en faciliter l'archivage. Cette modification ne pourra, cependant, être réalisée avant plusieurs années.

D. — Les locaux de la Direction des Journaux officiels sont insuffisants.

A ce jour, aucune solution n'a été apportée aux problèmes de locaux qui deviennent préoccupants. Le coefficient d'occupation des sols est très largement dépassé sur le terrain des Journaux officiels. Il n'est donc pas possible de surélever les bâtiments existants.

La photocomposition va devoir fonctionner pendant plusieurs années simultanément avec les moyens traditionnels d'impression. Elle devra donc être installée hors des ateliers actuels.

D'autre part, le personnel manque cruellement de place puisque la surface moyenne par employé est de 4 mètres carrés, dégagements compris, alors qu'elle devrait être au moins le double.

Dans ces conditions, plusieurs solutions sont envisagées :

- 1° La suppression d'une grande partie des archives grâce à la mise sur microformes doit permettre de dégager dans l'aile Nord deux étages, soit 900 mètres carrés. L'un d'eux sera réservé à la photocomposition et le second à une extension des services. Les études sont en cours pour connaître si cette solution est techniquement réalisable;
- 2° Si elle ne l'est pas, ou si les surfaces dégagées sont insuffisantes, il conviendra de trouver des nouveaux locaux, qui pourraient être en banlieue, pour le service des expéditions. Ceci permettrait de dégager des nouvelles surfaces.

Une décision devra être prise d'ici la fin de l'année.

E. — Les dépenses engagées pour la sous-traitance sont trop importantes.

En 1977, les travaux de la Direction des Journaux officiels ont représenté 183 759 pages composées dont 29 889 l'ont été par la sous-traitance, ce qui représente un pourcentage de 16,26 %.

D'autre part, 2 277 229 700 pages ont été imprimées, dont 158 403 000 imprimées en sous-traitance, soit un pourcentage de 6.95 %.

Si la sous-traitance a permis de respecter les délais surtout en période de surcharge (sessions parlementaires) et d'éviter un nombre trop important de travaux supplémentaires effectués le dimanche, le montant des dépenses engagées chaque année à ce titre s'est accru de façon importante.

Azzés	Dotation initials.	Dépense réelle.
1976	700 000 7 800 000	10 063 007 13 600 111
1978 (au 30 septembre 1978)		10 647 827

Chapitro 34-64, articlo 30: sous-traitance.

Votre rapporteur ne peut manquer de souligner l'imprécision des prévisions établies concernant le montant de la sous-traitance.

La modernisation de l'outil de production qui est entreprise depuis plusieurs années devrait permettre de limiter la soustraitance à son strict minimum.

La Commission des Finances a examiné le projet de budget annexe de la Direction des Journaux officiels dans sa séance du 10 octobre.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé la nécessité de rendre plus accessible la lecture des Journaux officiels, notamment de l'édition des débats parlementaires, et a suggéré que les points de vente des Journaux officiels soient multipliés.

M. Chazelle a demandé que le Comité social bénéficie du 1 % de la masse salariale. Il a souhaité que les conditions d'accueil du public soient améliorées.

Sous le bénéfice des observations contenues dans le présent rapport, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet le projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1979 à l'appréciation du Sénat.

# ANNEXES

# ANNEXE N' 1

# TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES CHAPITRES DU BUDGET GENERAL ET LES CHAPITRES DU BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS

28	K		:
CHAPTRES	ARTICLES	LIBRIES DEC ADDICEDO	CONCORDANCE AVEC BUDGET
<u> </u>	Ē	LIBELLES DES ARTICLES	voté 1978.
<del></del>	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		VIII VIII
60-01	60-01-01	Achats de marchandises revendues	1 .
	60-01-11	en l'état	34-04, art. 30 (sous-traitance). 34-03, art. 10, § 60 (pour partie), et art. 20, § 11, 12, 20.
	60-01-21	Achats de matières consommables.	34-02, art. 10, § 30 et 72 (pour partie), 34-03, art. 20, § 20 et 30, art. 10, § 10, 30, 60
	80-01-41	Sous-traitance de travaux indus-	(pour partie).
		triels	34-04, art. 30 (sous-traitance).
	60-01-71	Achats d'emballages commerciaux.	34-03, art. 20, § 30 (pour partie).
61-61		Personnels titulaires	31-01. art. 10.
	61-01-23	Indemnités pour travaux supplé-	
	41 01 00	mentaires	1 -
	,	Indemnités de responsabilité pécu-	
	0.0.00	niaire	1
	61-01-52	Vacations à temps partiel	
61-02	61-02-11	Salaires des ouvriers	34-04, art. 20, § 10.
		Salaires des employés	
	61-02-13	Heures supplémentaires des	
		ouvriers et employés	34-04, art. 20, § 10.
	61-02-15	Primes diverses	34-04, art. 20, § 10.
61-63	61-03-25	Indemnités de résidence	31-91, art. 10.
	61 03-35	Prime de transport	31-91, art. 10.
61-05	61-05-62	Supplément familial de traitement	33-91, art. 10, § 10.
	61-05-71	Cotisations et prestations sur	04.044.00 #.00 -4.00
	61.05.72	salaires	34-04, art. 20, § 20 et 30.
		tements du personnel titulaire.	33-90, art. 10 (non doté).
	61-05-73	Taxe pour les transports	34-04, art. 20, \$ 60.
	61-05-74	Cotisation au fonds national d'aide	
		au logement	34-04, art. 20, § 70.
	61-05-75	Participation à l'effort de construc-	
	1 1	tion	34-04, art. 20, § 40.

CHAPTIRES	AKTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	CONCORDANCE AVEC BUDGET  voté 1978.
61-06	81.08.81	Cantines	34-02, art. 20, § 10 et 20.
4.40		Subvention au comité social	
		Colonies de vacances	33-92, art. 20.
		Secours	
		Services médico-sociaux	
	1	Aide aux mères	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		Aménagement des postes de tra-	
		vail des handicapés	
	61-06-88	Subvention à l'A. S. J. O	i
62-01	62-01-01	Taxes, impôts directs et assimilés.	34-02, art. 10. § 90.
	62-01-20	Taxes et impôts indirects	34-02, art. 10, § 90.
	62-10-40	Droits d'enregistrement et taxes	
	1	diverses	34-02, art. 10, § 90.
	62-01-51	Droits de douane	34-02, art. 10, § 90.
	62-01-81	Taxes diverses	34-02, art. 10, § 90.
	i	į	
63-01	63-01-02	Locations de constructions	34-91, art. 10.
		Crédit-bail de matériel informa-	
	1	tique	34-95, art. 10, § 20.
	63-01-06	Location de matériel mécanogra	
	!	phique de bureau	34-95, art. 10, § 10.
	63-01-10	Entretien et réparation	34-02 art. 10, § 51, 52 53; 34-03, art. 10, § 10, 30, 50, 60 (pour partie), art. 20,
		Travaux et services extérieurs	§ 30 (pour partie). 34-02, art. 10, § 82, 83, 84; 34-03, art. 20, § 11; 34-93, 10, 20; 34-95.
	63-02-31	Petit matériel	34-02, art. 10, § 10, 74; 34-03, art. 10, 60, art. 20, § 30 (pour partie).
	:	Chaussage, éclairage, eau, air com- primé	34-03, art. 10, <b>§ 8</b> 0.
	63-01-45	Fourniture de carburants pour	
		véhicules	34-03, § 20 (pour partie); 34-92, art. 10, § 60.
	63-01-47	Linge, vêtements de travail, pro-	
	63-01-61	duits d'entretion Etudes, recherches, documentation	34-02, art. 10, § 30, 52, 71 (pour partie).
		technique	34-02, art. 10, § 73 (pour partie); 34-04, art. 42, § 50.
	63-01-91	Formation professionnelle faite à	
		l'extérieur	34-04, art. 42, § 10, 20 (pour partie).
			34-02, art. 10, § 85.
63-02	63-02-42	Salaires, indemnités et charges de la société	34-04, art. 10, art. 41.
64-01	64-01-15	Régimes forfaitaires et spéciaux.	34-01, art. 10, § 20.
	64-01-50	Freis et transports sur ventes	34-92, art. 10, § 40.
<b>66-</b> 01	66-01-01	Frais de publicité	Rien.
<del>****</del>		Frais de réception et de représeu-	
			34-02, art. 10, § 92.
	66-01-21		Rien.
	66-01-31		34-02, art. 10, § 73 (pour partie).
			34-93, art. 10, § 40 (pour partie); 34-03,
			art. 90, § 90.

CHAPITRES	ABTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	CONCORDANCE AVEC BUDGET  voté 1978.
68-01	68-01-11	Dotations aux amortissements des frais d'établissement	
	68-01-12	Dotations aux amortissements des immobilisations	·
	68-01-51	Dotations aux provisions pour dépréciation	
	68-01-55	Dotations aux provisions pour pertes et charges	
69-01	69-61-11	Grosses réparations	57-00, art. 10, § 20.
	,	Constructions	57-00, art. 10, § 20.
		Matériel et outillage	57-00, art. 10, § 40.
	1	Matériel de transport	34-92, art. 10, § 10.
	69-21-25	Autres immobilisations incorpo-	24.02 and 10 4.20 and 20 4.20 24.02
	İ	163368	34-02, art. 10, § 20, art. 20, § 30; 34-03, art. 10, § 10 (pour partie); art. 10, § 60
			(pour partie).

# **ANNEXE**

# TABLEAU DE PASSAGE DES SERVICES VOTES

CHAPITRES ET LIBEI	LLES DU BU	DGET GENE	RAL		CHAPITRES I	T LIBELLES
Chapitres et libellés.	Budget votë 1978.	Mesures acquises.	Services votés.	60-01 Achats.	Rémunéra- tions principales et indemnités des des des personnels adminis- tratifs.  61-02 Salaires et indemnité des ouvriers et employ placés ouvriers et employ placés te employ placés te et mploy placés te employ de la régime de de de de de te employ de de de de de te employ de de de de te employ de de de de de te employ de de de de te employ de de de de te employ de de de de de employ de de de employ de de de de employ de de de employ de de de de employ de de de employ de de de de de employ de de de employ de de de de de employ de de de de de de de employ de	résiden-
31-01 Rémunérations principales	1 018 184	106 481 20 205	1 124 665 241 239		1 124 665	
31-91 Indemnités résidentielles. 33-91 Prestations sociales ver-	100 591	10 115	110 706			110 706
sées par l'Etat  33-92 Prestations et versements facultatifs	47 168 34 829	7 670	54 838 34 829			
34-01 Frais de déplacement 34-02 Matériel	4 920 496 282		4 920 496 282	85 462		
34-04 Composition, impression, distribution et expédi-	17 154 402 117 282 486	12 482 332	17 154 402 129 764 818		39 045 98	5
34-91 Loyers et indemnités de réquisition	225 153	20 488	245 641			
34-92 Achat et entretien du matériel automobile	74 580		74 580	18 379		
34-93 Remboursements à diverses administrations	1 789 237 1 248 578		1 789 237 1 248 578	269 678		
	139 697 444	12 647 291	132 344 735		1 365 904 39 045 98	5 110 706

N° 2

## DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE

61-05	61-06 Œuvres	62-01	63-01	63-02 Société	64-01	66-01	68-01 Amortisse-	69-61
Cotination	sociales	ImpAts	Travaux,	de composition	Transports	'	ments et provisions	oitielupoA
et .	et	et	fournitures	et	et	Frais divers	(virement	d'immeuble
prestations	prestations supplémen-		et services	d'impression des Journaux	déplace-	de gestion.	à la section investisse-	et grosse
sociales.	taires.	taxes.	extérieurs.	officiels.	ments.		ments).	réparation
5 <b>4</b> 838	34 829 13 083	67 416 6 150	197 824 1 257 266		4 920	16 058 824 221	•	110 431 121 870
12 704 825	130 000		254 053	65 518 138				
			245 641					
		2 831	28 460					24 91
			226 408		1 266 149	296 680		
			928 900					50 00
12 759 663	177 912	76 397	3 138 552	65 518 138	1 271 069	1 136 959		313 22

# ANNEXE N° 3

# TABLEAU DES RECETTES PROPRES DE LA DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

## Ventilation des droits constatés prévus pour 1979.

### ABONNEMENTS

Editions, droits constatés :		
Abonnements Lois et Décrets	5 36	1 900
Abonnements Débats Assemblée Nationale		1 050
Abonnements Débats Sénat		6 040
Abonnements Documents Assemblée Nationale		6 330
Abonnements Documents Sénat		4 030
Abonnements Conseil économique et social	-	3 300
Abonnements Documents administratifs		B 775
Abonnements Décorations		2 850
Abonnements Bulletin des Annonces légales obligatoires		730
Abonnements Builetin officiel des Annonces civiles et commerciales		B 920
Abonnements Bulletin des prix	199	300
Abonnements Annonces des Marchés publics	186	8 210
Abonnements Revue des Marchés publics	147	7 900
Abonnements Traitements des fonctionnaires	1 27	2 790
Abonnements TIG	306	8 350
Abonnements traités-accords	42	2 235
Abonnements bulletins divers	1 929	410
	10 881	
	*******	
Ventilation des droits constatés prévus pour 1979.		
Ventes		
Editions, droits constatés:		
Journal officiel Lois et Décrets	278	3 000
Débats Assemblée Nationale		870
Débats Sénat		400
Documents Assemblée Nationale	16	420
Documents Sénat	10	200
Avis et rapports du Conseil économique et social	10	090
Documents administratifs	3	120
Bulletins des décorations	,	030
Bulletin des Annonces légales obligatoires	10	570
Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales	5	\$50
Bulletin officiel du Service des Priz	7	200
Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics		800
Revue des Marchés publics	3	900
TIG	219	000
Recueils traités et accords		50
Bulletins divers		560
Codes divers	1 915	
Brochures diverses (y compris le traitement des fonctionnaires)	4 497	
Hors série		570
Divers (reliures, etc.)	990	160
	8 317	320
	-	-
Annonces	56 486	430

## Montant des travaux effectués pour l'administration.

## Ministères, services concernés, montant :

ij

Intérleur         482 000           Secrétariat général Gouvernement         37 000           Santé et Sécurité sociale         1 541 000           Finances, sous-direction Equipement         607 000           Documentation française         195 000           Domaines         80 000           Secrétariat Loterie Nationale         86 000           Direction de la Comptabilité publique         96 000           Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E         187 000           Divers tirages à part         112 000	Equipment	2 036 000
Santé et Sécurité sociale         1 541 000           Finances, sous-direction Equipement         607 000           Documentation française         195 000           Domaines         80 000           Secrétariat Loterie Nationale         86 000           Direction de la Comptabilité publique         96 000           Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E         187 000	Intérieur	482 000
Finances, sous-direction Equipement       607 000         Documentation française       195 000         Domaines       80 000         Secrétariat Loterie Nationale       86 000         Direction de la Comptabilité publique       96 000         Sénat       4 686 000         Ecole nationale Services Trésor       73 000         Caisse Dépôts et Consignations       191 000         Assemblée Nationale       248 000         Secrétariat d'Etat P. T. T.       90 000         Direction générale des Impôts       76 000         E. N. A.       13 000         District de la Région de Paris       286 000         Service Information des C. E. E.       116 000         Ministère des Affaires étrangères       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse       85 000         Office publications C. E. E.       187 000	Secrétariat général Gouvernement	37 000
Documentation française         195 000           Domaines         80 000           Secrétariat Loterie Nationale         86 000           Direction de la Comptabilité publique         96 000           Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T.         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A.         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E.         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E.         187 000	Santé et Sécurité sociale	1 541 000
Domaines         80 000           Secrétariat Loterie Nationale         86 000           Direction de la Comptabilité publique         96 000           Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E         187 000	Finances, sous-direction Equipement	607 000
Secrétariat Loterie Nationale         86 000           Direction de la Comptabilité publique         96 000           Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E         187 000	Documentation française	195 000
Direction de la Comptabilité publique         96 000           Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E         187 000	Domaines	80 000
Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E         187 000	Secrétariat Loterie Nationale	86 000
Sénat         4 686 000           Ecole nationale Services Trésor         73 000           Caisse Dépôts et Consignations         191 000           Assemblée Nationale         248 000           Secrétariat d'Etat P. T. T         90 000           Direction générale des Impôts         76 000           E. N. A         13 000           District de la Région de Paris         286 000           Service Information des C. E. E         116 000           Ministère des Affaires étrangères         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse         85 000           Office publications C. E. E         187 000	Direction de la Comptabilité publique	96 000
Ecole nationale Services Trésor.       73 000         Caisse Dépôts et Consignations.       191 000         Assemblée Nationale       248 000         Secrétariat d'Etat P. T. T       90 000         Direction générale des Impôts       76 000         E. N. A       13 000         District de la Région de Paris       286 000         Service Information des C. E. E       116 000         Ministère des Affaires étrangères       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse       85 000         Office publications C. E. E       187 000	Sénat	4 686 000
Assemblée Nationale       248 000         Secrétariat d'Etat P. T. T.       90 000         Direction générale des Impôts.       76 000         E. N. A.       13 000         District de la Région de Paris.       286 000         Service Information des C. E. E.       116 000         Ministère des Affaires étrangères.       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse       85 000         Office publications C. E. E.       187 000		73 000
Secrétariat d'Etat P. T. T.       90 000         Direction générale des Impôts.       76 000         E. N. A.       13 000         District de la Région de Paris.       286 000         Service Information des C. E. E.       116 000         Ministère des Affaires étrangères.       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse       85 000         Office publications C. E. E.       187 000	Caisse Dépôts et Consignations	191 000
Secrétariat d'Etat P. T. T.       90 000         Direction générale des Impôts.       76 000         E. N. A.       13 000         District de la Région de Paris.       286 000         Service Information des C. E. E.       116 000         Ministère des Affaires étrangères.       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse       85 000         Office publications C. E. E.       187 000	Assemblée Nationale	248 000
E. N. A.       13 000         District de la Région de Paris.       286 000         Service Information des C. E. E.       116 000         Ministère des Affaires étrangères.       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse       85 000         Office publications C. E. E.       187 000		90 000
District de la Région de Paris.       286 000         Service Information des C. E. E.       116 000         Ministère des Affaires étrangères.       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse.       85 000         Office publications C. E. E.       187 000	Direction générale des Impôts	76 000
Service Information des C. E. E.         116 000           Ministère des Affaires étrangères.         132 000           Le Médiateur         45 000           Commission des Opérations Bourse.         85 000           Office publications C. E. E.         187 000	E. N. A	13 000
Ministère des Affaires étrangères.       132 000         Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse.       85 000         Office publications C. E. E.       187 000	District de la Région de Paris	286 000
Le Médiateur       45 000         Commission des Opérations Bourse       85 000         Office publications C. E. E.       187 000	Service Information des C. E. E	116 000
Commission des Opérations Bourse	Ministère des Affaires étrangères	132 000
Office publications C. E. E	Le Médiateur	45 000
	Commission des Opérations Bourse	85 000
Divers tirages à part	Office publications C. E. E.	187 000
	Divers tirages à part	112 000